Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260331-2026_3_7-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le trente-et-un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

27 mars 2026

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, M. HUET Pascal, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. PASCO Yann, M. LE SOMMER Charles, Mme HERVE Nadia, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, M. JEANNOT Mathieu, Mme LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 17

Représentés : M. HUET Pascal par M. CAGNARD Hervé
Mme RIO Annick par Mme JEGO Anne-Marie

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme DUVERGER Cécile

n° 2026-3-7 : Majoration des indemnités votées après répartition de l'enveloppe

Vu l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est classée station de tourisme au sens du code du tourisme ;

Considérant qu'après avoir voté le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le conseil municipal se prononce sur l'application des majorations,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

CALCULE les majorations auxquelles peuvent prétendre le maire, les adjoints, les conseillers municipaux délégués ;

DECIDE que les indemnités réellement octroyées au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués sont majorées de 50 % à compter du 20 mars 2026.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget communal.

ANNEXE à la présente délibération, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

La secrétaire de séance
Cécile DUVERGER

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)